



Consulat Général de France à Libreville
GABON

VISA DE COURT SEJOUR

I- DOCUMENTS RELATIFS A L'OBJET DU VOYAGE :

1) pour des voyages à caractère professionnel

- invitation d'une entreprise ou d'une autorité en France* à participer à des entretiens, à des conférences ou à des manifestations à caractère commercial, industriel ou professionnel
- documents établissant l'existence de relations commerciales ou professionnelles avec l'entreprise ou l'autorité en France*
- documents attestant les activités de l'entreprise au Gabon
- documents attestant le statut d'emploi du demandeur dans l'entreprise
- ordre de mission avec attestation de prise en charge du séjour

2) pour des voyages à caractère touristique ou privé : justificatifs relatifs à l'hébergement

- réservation d'hôtel pour toutes les nuits du séjour en France*
- ou attestation d'accueil originale (délivrée par les mairies françaises*) et photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant et le cas échéant, preuve du lien familial avec l'hébergeant (copie de son acte de naissance)
- ou attestation d'un résident au Gabon, propriétaire d'un logement en France* (avec taxe d'habitation, taxe foncière, photocopie de sa carte d'identité) et le cas échéant, preuve du lien familial avec l'hébergeant

3) pour des voyages à caractère médical

- décision d'évacuation sanitaire
- attestation des autorités locales précisant que la pathologie indiquée ne peut être traitée sur place
- attestation médicale du médecin traitant
- admission dans un établissement médical ou rendez-vous avec un médecin en France*
- justificatif du paiement ou de la prise en charge des frais médicaux en France*

4) pour un visa en vue de se marier avec un ressortissant Français

- attestation de la publication des bans dans votre mairie au Gabon
- certificat de capacité à mariage délivré par le maire du lieu de célébration du mariage
- attestation de la célébration du mariage
- justificatifs relatifs à la nationalité française du futur conjoint
- justificatifs relatifs à la résidence en France du futur conjoint
- si le futur conjoint est déjà venu au Gabon, photocopie des pages de son passeport comportant les cachets d'entrée et de sortie du Gabon

II- DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION PROFESSIONNELLE DU DEMANDEUR

1) pour les salariés

- attestation d'emploi et de congés
- 3 derniers bulletins de salaire
- relevés bancaires des 3 derniers mois et photocopie recto-verso de la carte bancaire

2) pour les commerçants

- justificatifs commerciaux : agrément, fiche circuit de l'APIP, patente de l'année en cours et quittance du Trésor public
- relevés bancaires des 3 derniers mois et photocopie recto-verso de la carte bancaire

3) pour les retraités

- titres de pension ou relevés trimestriels des 3 derniers mois
- relevés bancaires des 3 derniers mois et photocopie recto-verso de la carte bancaire

4) pour les étudiants et les élèves

- attestation de scolarité pour l'année scolaire en cours
- 3 derniers bulletins scolaires pour les élèves du secondaire

5) pour les personnes sans emploi

- attestation de prise en charge d'un familial au Gabon : photocopie de sa pièce d'identité et documents relatifs à sa situation professionnelle (voir 1, 2 ou 3), le cas échéant preuve du lien familial

III- DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR

1) pour les personnes mariées :

- copie de l'acte de mariage et document d'identité du conjoint

2) pour les mineurs :

- acte de naissance
- autorisation parentale avec prise en charge des 2 parents avec photocopie de leur pièce d'identité et justificatifs professionnels des 2 parents (voir 1, 2 ou 3).

IV- POUR TOUTE DEMANDE DE VISA

- formulaire de demande de visa dûment rempli et signé
- 1 photographie d'identité
- 1 passeport en cours de validité, datant de moins de 10 ans et comportant au moins 2 pages vierges
- réservation de vol aller-retour
- assurance voyage couvrant les frais de rapatriement pour raison médicale, les soins médicaux et hospitaliers d'urgence (couverture minimale prise en charge par l'assurance : 30.000 €) valable de la date de départ de Libreville jusqu'à la date de retour au Gabon
- pour les étrangers carte de séjour avec visa entrée sortie Gabon
- photocopie des 5 premières pages du passeport et, le cas échéant, des pages revêtues d'un visa
- tout le dossier photocopié**
- 40.000 FCFA de frais de dossier

*ou dans un des pays Schengen que représente ce Consulat général

**Document ou photocopie manquant
= dossier incomplet = risque élevé de refus de visa**

**Prendre rendez-vous pour le dépôt de votre dossier sur internet
2 à 3 semaines avant la date prévue du départ
(4 semaines avant en période estivale)
<http://www.ambafrance-ga.org>**